

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023



Décision n° ID : 074-200081446-20230629-DP07421223A0043-AR

**une déclaration préalable**

Dossier n° DP07421223A0043  
date de dépôt : 12/06/2023  
date d'affichage du dépôt : 12/06/2023  
demandeur : Monsieur DESCAMPS Alain  
pour : Agrandissement du balcon  
adresse terrain : 1090 ROUTE DE L'ESSERT, à  
GLIERES-VAL-DE-BORNE (74130)  
parcelles : 0B-1072

Monsieur DESCAMPS Alain  
9 allée du Sadiou  
38300 MAUBEC

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **12/07/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 29 juin 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER